

Assemblée Générale Annuelle

École Lanaudière

Jeudi 17 septembre 2020 : 19h50 à 21h

- Mot d'accueil du président du CÉ 2019-2020
- Mot de bienvenue de la direction de l'école

1. Ouverture d'assemblée

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Désignation d'un secrétaire d'assemblée

Julie Tardieu sera secrétaire d'assemblée.

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle précédente

Monsieur Benson nous lit le PV. Après lecture de celui-ci, madame Beaumont souligne qu'il serait intéressant que le PV soit transmis aux parents avant l'AG. Idée retenue par la direction qui procèdera de cette façon l'année prochaine, Par contre, elle souligne que l'adoption du PV ne devrait en théorie que se faire par les gens présents lors de l'AG 2019-2020.

Véronique Gareau-Chiasson propose et Mme Beaumont adopte le PV.

5. Explication des nouvelles règles pour le CÉ

5.1 Compositions des membres

Au moins 4 parents d'élèves qui ne sont pas membres de l'école, élus par les pairs.

Au moins 4 membres du personnel de l'école élus par les pairs

Au moins deux parents substitués

5.2 Durée du mandat

Membres du personnel : 1 an

Membres parents : 2 ans

Nouveau : Si possible la moitié des parents élus une année paire et l'autre moitié élus une année impaire.

5.3 Formation obligatoire

Formation obligatoire demandé par la CSSDM pour les membres du CÉ.

5.4 Séances du CÉ

Quorum : majorité des membres en poste, dont la moitié des membres parents. La DÉ participe aux séances, mais n'a pas le droit de voter.

Les parents présents en tant que témoin, ont le droit de poser une question au début de la réunion.

L'ordre du jour sera envoyé 48h avant la réunion du CÉ.

En général il y environ 8 rencontres de 2h durant l'année scolaire. (5 rencontres en 2019-2020)

6. Compte-rendu du CÉ 2019-2020

Année écourtée pour les raisons que l'on connaît

Le CÉ n'a siégé qu'à 5 reprises, dont une fois en virtuel

Le CÉ compte 2 parents sortants, il y aura donc 2 postes à pourvoir ce soir, ainsi que 2 postes de substituts élus

Le CÉ a rempli son mandat décisionnel

Adoption d'une multitude d'activités d'enseignement à l'extérieur des locaux

Adoption de l'utilisation des locaux par des utilisateurs externes (soirées cinéma, tournage, volleyball)

Adoption du budget 2020-2021

Le CÉ a rempli son mandat consultatif (sondage CSDM sur les CÉ, critères de sélection de la direction)

Le CÉ a fait des suivis (retour sur les élections, plomb dans l'eau, changement de l'horaire des spécialistes)

À suivre pour le CÉ en 2020-2021: apprivoiser et assumer son nouveau rôle

7. Adoption des procédures d'élection

Les élections seront électroniques cette année, grâce à l'application de webdiffusion.

8. Présentation de la Fondation (pendant le déroulement des élections)

Soutenir le projet éducatif de l'école (4 arts)

Promouvoir et favoriser le développement de la qualité de l'enseignement et de l'éducation à l'École Lanaudière.

Elle participe aussi au soutien Scolaire et parascolaire de l'école.

Pour les activités parascolaires, nous feront un suivi de la DSP pour décider s'il y aura des activités ou non.

La fondation collecte les dons des parents et récolte aussi l'argent des évènements organisés. (ex :brunch de Noel etc...) La fondation participe aux projets des professeurs, aux troupes de danses et aide pour le salaire du professeur d'art dramatique.

Il y a environ 15 parents bénévoles en général qui aident lors des évènements.

Paul Muth est le président de la fondation.

9. Élection des représentants des parents au conseil d'établissement

Élu : Monsieur Jean-François Benson représentant, Madame Sandrine Marty, Madame Julie Tardieu

Reconduit une 2^e année : Madame Ingrid Holler-Fleury, Monsieur Emmanuel Lyng-Sabatier

Substitut : Madame Caroline Rompré, Madame Valerie Beaumont et Madame Élise Retout

10. Élection des représentants au comité du Service de Garde et présentation du SDG

Élu : Marie-Alena Milesi, Valerie Beaumont et Joy Marques

Mme Gagnon reprend le poste de direction du SDG. Il y a environ 3 rencontres de 90 min durant l'année scolaire. Le SDG a également un rôle important dans l'école. (ex : aide au devoir)

11. Élection d'un représentant et d'un substitut au comité de parents de la commission scolaire

Élu : Monsieur Jean-François Benson représentant et substitut Madame Sandrine Marty

12. Formation de l'OPP

La direction procède au sondage et le non l'emporte pour ne pas avoir d'OPP à notre école.

13. Questions des parents (varia)

14. Clôture de l'assemblée